

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 5 juin 2017 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est absent : Bertrand Massé, conseiller.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

Dans le cadre de la Semaine de la Municipalité, 8 personnes ont participé aux activités de la journée. La jardinière tirée au hasard parmi les 8 participants est gagnée par Johanne Savoie.

2017-06-291

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de modifier l'item 9 comme suit « adoption du règlement numéro 2017-06-853 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2015-03-783 autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Wickham »
- . d'ajouter l'item numéro 9A « nomination d'un maire suppléant »;
- . d'ajouter les sujets suivants à l'item numéro 38 « varia » :
 1. récompense, élèves-brigadiers;
 2. réseau de fibres optiques de la MRC de Drummond
- . que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

Administration

3. adoption des procès-verbaux
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. adoption du règlement numéro 2017-06-853 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2015-03-783 autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Wickham »
- 9a. nomination d'un maire suppléant
10. règlements numéros 2017-02-843 et 2017-03-847 – emprunt temporaire
11. Fédération Québécoise des Municipalités – congrès 2017
12. projet de loi 122 – demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
13. dossier Les Entreprises Yvan Lacoste Inc. – lot 470-2-6 et 470-2-7

Sécurité publique

14. service des incendies – nombre d'interventions
15. pompiers volontaires – effectifs supplémentaires

Transport

16. avis de motion – règlement concernant l'aménagement de nouveaux accès dans le secteur urbain
17. travaux routiers 2017 – route Jean-de Brébeuf, 9^e rang et rue du Pacifique – contrôle qualitatif – mandat
18. scellement de fissures 2017 – adjudication du contrat
19. pose de pierre concassée 2017 – adjudication du contrat
20. travaux de fossés 2017 et pose de pierre concassée dans divers rangs ou rues
21. rechargement des accotements
22. transport adapté – demande d'aide financière 2017 au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Hygiène du milieu

23. travaux correctifs à l'usine de filtration et aux puits A et B – rapport final sur les coûts
24. adoption du règlement numéro 2017-06-854 intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds de roulement au bénéfice des immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et sur les immeubles imposables adjacents à une rue sur laquelle le réseau d'aqueduc passe »
25. caractérisation des eaux usées 2017 – mandat
26. demande d'intervention pour des travaux d'entretien du cours d'eau Turner
27. bassin versant de la rivière Saint-Germain – échantillonnage – demande de la Municipalité de L'Avenir et de la Municipalité de Lefebvre
28. cueillette spéciale des feuilles mortes et des résidus de gazon printemps 2018
29. Régie de Gestion des Matières Résiduelles du Bas-St-François – surplus accumulé non affecté

Santé et bien-être

Aménagement, urbanisme et développement

30. adoption du règlement numéro 2017-06-849 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
31. adoption du second projet de règlement numéro 2017-08-852 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
32. Camping Plage des Sources – demande de modification au règlement de zonage
33. dossier du 1217, 9^e rang – retrait des constats d'infraction numéros 201640005 et 201640006
34. zonage agricole – dossier Michel Lajoie et Nancy Noël

Loisirs et culture

35. avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 2010-06-688
36. les Jeudis en chansons édition 2017
37. aménagement de jeux d'eau Parc du centre communautaire – installation d'une clôture – adjudication du contrat

Autres

38. varia
 1. récompense, élèves-brigadiers;
 2. réseau de fibres optiques de la MRC de Drummond
39. correspondances

40. période de questions
41. levée de l'assemblée
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

2017-06-292

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée publique aux fins de consultation du 1^{er} mai 2017, de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2017, ils renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée publique aux fins de consultation du 1^{er} mai 2017, de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 16 mai 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Concernant la question de Christian St-Onge à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 concernant l'état du 11^e rang vers Lefebvre, le dossier est à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Concernant la question de Christian St-Onge à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 concernant le taux horaire des officiers pour la formation SIMDUT de 4 heures, le directeur du service des incendies fera le suivi avec les pompiers.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 960 149.02 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2017-06-293

6. RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER

a) Relevé des opérations bancaires

Le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 22 avril 2017 au 26 mai 2017 a été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 22 avril 2017 au 26 mai 2017 749 635.54 \$

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 26 mai 2017 1 239 527.59 \$

d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil

Le conseil prend connaissance du chèque émis portant le numéro 21276, des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 33 550.69 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1 ^{er} mai 2017 au 31 mai 2017	39 795.12 \$
Frais de déplacements versés et de repas remboursés du 1 ^{er} mai 2017 au 31 mai 2017	519.85 \$

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 408 229.50 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par la conseillère Raymonde Côté :

Le 23 juin 2017 dans le cadre des activités de la Fête nationale, à 18 h, il y a aura une parade de vélos. Cette parade est pour tous les jeunes du niveau primaire de Wickham et les membres de leurs familles. Il y aura attribution de 4 bicyclettes en plus d'un montant de 300 \$ en bourse et de divers prix.

b) par le conseiller Ian Lacharité :

En collaboration avec la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, la Municipalité organise une activité dans le cadre des Jeudis en chansons jeudi le 3 août 2017 à 19 h 30 à la Halte Gérard Boire. En cas de pluie, l'activité se déroulera au Centre communautaire. La prestation musicale se fera par un groupe centricois.

c) par la mairesse Carole Côté :

9 mai 2017 : Rendez-vous du président de la Fédération Québécoise des Municipalités M. Richard Lehoux. M. Guy Leroux et moi-même avons participé à cette soirée d'échange avec le président concernant divers dossiers d'actualités.

10 mai 2017 : Séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond.

24 mai 2017 : Rencontre du Comité de pilotage Municipalité amie des aînés. Les sujets discutés sont : présentation de l'échéancier, présentation du plan de communication, profil général des aînés du Québec et diagnostic du milieu et bilan des actions réalisées.

2017-06-294

8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES

Année 2017

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2017 portant les numéros d'écriture 201700084 à 201700091, 201700093, 201700094 et 201700096 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 29 mai 2017 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2017 montrant un surplus de 7 031.39 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-295

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-853 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03-783 AUTORISANT CERTAINES PERSONNES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM »

Attendu que le *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c-25.1) prescrit que toute poursuite pénale pour contravention à une loi du Québec ou à un règlement adopté sous son empire est poursuivie au moyen d'un constat d'infraction;

Attendu que la Municipalité peut intenter des poursuites pénales pour contravention aux règlements municipaux adoptés par elle en vertu des dispositions législatives l'habilitant à régler;

Attendu qu'à certains autres égards, la Municipalité peut intenter des poursuites pénales pour contravention à certaines lois et certains règlements;

Attendu que l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c-25.1) permet à un poursuivant d'autoriser généralement ou spécialement et par écrit une personne à délivrer, pour et au nom de ce poursuivant, un constat d'infraction;

Attendu qu'il est nécessaire, pour assurer efficacement et légalement les poursuites pénales de la Municipalité, d'autoriser des fonctionnaires, agents ou préposés de la Municipalité à délivrer, pour et au nom de cette dernière, des constats d'infraction;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 1^{er} mai 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 29 mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux que le règlement numéro 2017-06-853 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2015-03-783 autorisant certaines personnes à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Wickham », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM
MRC DE DRUMMOND**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-853

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-03-783 AUTORISANT CERTAINES PERSONNES À DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

Attendu que le *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c-25.1) prescrit que toute poursuite pénale pour contravention à une loi du Québec ou à un règlement adopté sous son empire est poursuivie au moyen d'un constat d'infraction;

Attendu que la Municipalité peut tenter des poursuites pénales pour contravention aux règlements municipaux adoptés par elle en vertu des dispositions législatives l'habilitant à réglementer;

Attendu qu'à certains autres égards, la Municipalité peut tenter des poursuites pénales pour contravention à certaines lois et certains règlements;

Attendu que l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c-25.1) permet à un poursuivant d'autoriser généralement ou spécialement et par écrit une personne à délivrer, pour et au nom de ce poursuivant, un constat d'infraction;

Attendu qu'il est nécessaire, pour assurer efficacement et légalement les poursuites pénales de la Municipalité, d'autoriser des fonctionnaires, agents ou préposés de la Municipalité à délivrer, pour et au nom de cette dernière, des constats d'infraction;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 1^{er} mai 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 29 mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

À CES CAUSES, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 5 du règlement numéro 2015-03-783 est modifié et le nouvel article 5 se lit comme suit :

Article 5

Le directeur et les officiers du service des incendies et les préventionnistes nommés par la Municipalité sont autorisés généralement à délivrer, pour et au nom de la Municipalité de Wickham, tout constat d'infraction pour toute infraction à une disposition d'un règlement dont la responsabilité et l'application leur ont été confiées par la Municipalité ou en vertu de la loi.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-06-296

9A. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté de nommer la conseillère Raymonde Côté à titre de maire suppléant pour cette séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-297

10. RÈGLEMENTS NUMÉROS 2017-02-843 ET 2017-03-847 – EMPRUNT TEMPORAIRE

La mairesse Carole Côté et la conseillère Chantale Giroux déclarent qu'elles sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elles s'abstiennent donc de participer aux délibérations et de voter. L'assemblée est présidée par la conseillère Raymonde Côté, maire suppléant.

Attendu que le règlement numéro 2017-02-843 décrétant des travaux de soutirage et de déshydratation des boues des étangs aérés et un emprunt pour en payer le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 mai 2017;

Attendu que le règlement numéro 2017-03-847 décrétant des travaux de pavage de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) et un emprunt pour en payer le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 mai 2017;

Attendu que des dépenses seront à payer avant de procéder au financement permanent des règlements d'emprunt;

Attendu l'article 1093 du *Code Municipal*;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter un emprunt temporaire de 84 779 \$ pour et au nom de la Municipalité représentant 100 % des emprunts autorisés aux règlements numéros 2017-02-843 et 2017-03-847 et ce, jusqu'au financement permanent des règlements;

- . que l'emprunt soit contracté à la Caisse Desjardins des Chênes au taux préférentiel en vigueur, soit 2.7 %;
- . d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La mairesse Carole Côté et la conseillère Chantale Giroux reviennent. L'assemblée est présidée par la mairesse Carole Côté.

2017-06-298

11. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – CONGRÈS 2017

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'inscrire la mairesse Carole Côté et le conseiller Bertrand Massé au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017 à Québec et d'autoriser un déboursé au montant de 1 886.17 \$ à la Fédération Québécoise des Municipalités en paiement des frais d'inscription;
- . de rembourser, sur la présentation de pièces justificatives, les frais de déplacement et les autres frais réellement supportés;
- . d'amender le poste budgétaire 0211000346 d'une somme de 1 300 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-299

12. PROJET DE LOI 122 – DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

Considérant que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;
- . de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-300

13. DOSSIER LES ENTREPRISES YVAN LACOSTE INC. – LOTS 470-2-6 ET 470-2-7

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . de mandater le cabinet Morency Société d'avocats pour faire parvenir à Les Entreprises Yvan Lacoste Inc. le « préavis d'exercice d'un recours en résolution de la vente » relatif au contrat de vente du lot 470-2-7, reçu le 15 avril 2014 devant Me Diane Lépine, notaire, sous le numéro 5607 de ses minutes, et qu'advenant le défaut

par Les Entreprises Yvan Lacoste Inc. de délaisser dans le délai ou de corriger ce qui constitue son défaut (construction) dans le délai requis, que notre procureur soit mandaté également pour l'émission des procédures judiciaires nécessaires et utiles pour l'obtention d'un jugement de délaissement de l'immeuble en faveur de la Municipalité;

- . s'il y a lieu, de retenir les services Me Manon Adam ou de Me Julie Boucher pour préparer les actes en résolution des ventes des lots 470-2-6 et 470-2-7.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à 3 appels pour la période du 16 avril 2017 au 27 mai 2017 dont 1 sur notre territoire et 2 en entraide.

2017-06-301

15. POMPIERS VOLONTAIRES – EFFECTIFS SUPPLÉMENTAIRES

Attendu le nombre élevé de démissions et de départ à la retraite de pompiers volontaires au cours de la dernière année;

Attendu que le schéma de couverture de risques incendie prévoit des normes à respecter pour atteindre la force de frappe lors d'une intervention;

Attendu que nos besoins sont surtout au niveau de l'effectif de quart de jour en semaine;

Attendu que la formation obligatoire pour obtenir la certification Pompier 1 représente environ 279 heures de formation et qu'elle s'échelonne sur une période d'environ 16 mois;

Attendu que lors d'une première alerte, ce sont généralement les pompiers de la Ville de Drummondville et de la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton qui sont appelés en entraide;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de vérifier auprès des municipalités limitrophes, si certains pompiers volontaires ont de l'intérêt à se joindre à la brigade incendie de Wickham en plus de celles où ils sont pompiers volontaires actuellement, considérant que cette façon de faire est déjà utilisée dans certaines MRC;
- . de s'assurer que les candidats retenus acceptent d'agir comme pompier volontaire pour un maximum de 2 municipalités, soit celle où ils agissent actuellement en plus de la Municipalité de Wickham;
- . d'informer les municipalités de Durham Sud, L'Avenir, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Nazaire d'Acton et la Ville de Drummondville que la Municipalité de Wickham s'engage à fournir l'équipement nécessaire aux pompiers qui seront embauchés lorsqu'ils sont sur le territoire de Wickham, soit l'habit de combat et l'appareil respiratoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

2017-06-302

16. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX ACCÈS DANS LE SECTEUR URBAIN

Le conseiller Guy Leroux donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement concernant l'aménagement de nouveaux accès dans le secteur urbain où il y a présence de trottoirs ou de bordures et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-06-303

17. TRAVAUX ROUTIERS 2017 – ROUTE JEAN-DE BRÉBEUF, 9^e RANG ET RUE DU PACIFIQUE – CONTRÔLE QUALITATIF – MANDAT

Attendu les offres de services professionnels reçues pour le contrôle qualitatif pour les travaux routiers 2017;

Attendu la recommandation de WSP Canada Inc.;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de mandater la firme d'ingénierie Les Services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif lors des travaux routiers 2017 (route Jean-de Brébeuf, 9^e rang et rue du Pacifique) pour des honoraires de 7 593 \$ taxes en sus conformément à l'offre de services du 18 mai 2017;
- . de payer les travaux concernant la route Jean-de Brébeuf et le 9^e rang comme suit :
 - une somme de 2 988.50 \$ provenant des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;
 - une somme de 2 988.50 \$ à recevoir de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;
- . de payer les honoraires de 1 900 \$ taxes en sus concernant la rue du Pacifique à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 2017-03-847.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-304

18. SCELLEMENT DE FISSURES 2017 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux de scellement de fissures 2017.

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'adjuger le contrat pour les travaux de scellement de fissures 2017 à Scellement de fissures d'asphalte inc. pour le prix de 4 231.08 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Scellement de fissures d'asphalte inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Scellement de fissures d'asphalte inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-305

19. POSE DE PIERRE CONCASSÉE 2017 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux de pose de pierre concassée 2017;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . de ratifier les soumissions demandées pour la pose de pierre concassée 2017 sur le chemin du 11^e rang direction de Lefebvre sur une longueur de 750 mètres à partir du pavage existant par appel d'offres publié dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . d'adjuger le contrat pour les travaux de pose de pierre concassée 2017 à Eurovia Québec Construction inc. pour le prix de 54 222.21 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission d'Eurovia Québec Construction inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Eurovia Québec Construction inc.;
- . de payer cette dépense en prenant les deniers nécessaires des revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-306

20. TRAVAUX DE FOSSÉS 2017 ET POSE DE PIERRE CONCASSÉE DANS DIVERS RANGS OU RUES

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté de modifier les résolutions numéros 2017-04-197 et 2017-04-198 à l'effet de faire effectuer le transport des déblais ou de la pierre concassée par des entrepreneurs ou des propriétaires de camions de Wickham en priorité au lieu des Transporteurs en vrac Drummond inc. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-307

21. RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS

Attendu que des sommes sont prévues au budget 2017 pour le rechargement des accotements des chemins pavés;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'autoriser des travaux de rechargement des accotements des chemins pavés avec les équipements municipaux pour un budget de 2 150 \$ taxes en sus et de prioriser le secteur numéro 1;
- . d'acheter la pierre concassée de la carrière Bluteau appartenant à Construction DJL et de la faire transporter par notre camion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-308

22. TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2017 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Attendu que la Municipalité de Wickham a entrepris en novembre 2005 le processus pour mettre en place un service de transport adapté pour les personnes handicapées ayant droit;

Attendu que par les articles 48.39 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité de Wickham n'a comme obligation que d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins;

Attendu que chaque personne handicapée ayant droit a fourni les informations quant à l'évaluation de ses besoins de déplacements;

Attendu que le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées contient un volet souple permettant aux municipalités de moins de 10 000 habitants non desservies par le transport adapté d'offrir, sur une base volontaire, un service de transport adapté sur leurs territoires;

Attendu que la Municipalité de Wickham désire présenter pour 2017 une demande d'aide au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'offrir, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, un service de transport adapté dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées;
- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Wickham tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière dans le cadre du volet souple des modalités d'application du Programme de subvention au transport adapté;
- . que le coût unitaire maximal par déplacement soit fixé à 17 \$;
- . d'aviser les personnes handicapées ayant droit au transport adapté que la Municipalité s'engage à défrayer un maximum de 140 déplacements par usager par année civile et que la contribution municipale sera établie de façon à couvrir 20 % des coûts prévus admissibles, ce qui correspond à un maximum de 3.40 \$ par déplacement pour l'année 2017;
- . que la participation financière de la personne handicapée ayant droit est fixée à 15 % par déplacement soit un montant de 2.55 \$ par déplacement;
- . que la subvention directe à la personne handicapée ayant droit est le mode d'organisation retenu par la Municipalité;
- . que la Municipalité effectuera le paiement de la subvention 2 fois par année, soit en août pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin, et en février de l'année suivante pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre, suite à la résolution du conseil autorisant le

- paiement, le versement de la subvention directe étant conditionnel à la réception du rapport confirmant les déplacements réels effectués;
- . que la participation financière de la Municipalité est conditionnelle à la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
 - . d'aviser les personnes handicapées ayant droit :
 - que l'argent versé doit servir exclusivement aux déplacements prévus dans le plan d'intervention et approuvés par la Municipalité;
 - que les déplacements approuvés ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de compensation (CSST, SAAQ, régie régionale, etc.);
 - que la Municipalité se réserve le droit de reconsidérer les demandes des usagers à chaque année.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2017-06-309

23. TRAVAUX CORRECTIFS À L'USINE DE FILTRATION ET AUX PUIXS A ET B – RAPPORT FINAL SUR LES COÛTS

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'approuver le rapport final du 12 avril 2017 sur les coûts montrant des dépenses nettes de 315 499 \$ pour les travaux correctifs à l'usine de filtration et aux puits A et B;
- . d'approuver le financement suivant :
 - une somme de 191 851 \$ provenant de la TECQ 2014-2018 pour la contribution fédéral au comptant;
 - une somme de 85 403 \$ payable par le règlement d'emprunt numéro 2014-12-774 pour la contribution provinciale de la TECQ 2014-2018 payable sur 20 ans;
 - un emprunt au fonds de roulement au montant de 32 126 \$ au bénéfice des immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et sur tous les immeubles adjacents à une rue sur laquelle le réseau d'aqueduc passe payable sur 10 ans en 10 versements égaux;
 - une somme de 1 310 \$ payable par les activités de fonctionnement 2016;
 - une somme de 4 809 \$ payable par les activités de fonctionnement 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-310

24. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-854 INTITULÉ « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AU BÉNÉFICE DES IMMEUBLES IMPOSABLES DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET SUR LES IMMEUBLES IMPOSABLES ADJACENTS À UNE RUE SUR LAQUELLE LE RÉSEAU D'AQUEDUC PASSE

Attendu les travaux correctifs réalisés à l'usine de filtration et aux puits A et B;

Attendu que la Municipalité désire financer ces travaux par un emprunt à son fonds de roulement;

Attendu les articles 1094.1 et suivants du *Code municipal du Québec* traitant des emprunts au fonds de roulement;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 5 décembre 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 31 mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que le règlement numéro 2017-06-854 intitulé « Règlement autorisant un emprunt au fonds de roulement au bénéfice des immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et sur tous les immeubles adjacents à une rue sur laquelle le réseau d'aqueduc passe », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-854

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AU BÉNÉFICE DES IMMEUBLES IMPOSABLES DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET SUR TOUS LES IMMEUBLES ADJACENTS À UNE RUE SUR LAQUELLE LE RÉSEAU D'AQUEDUC PASSE

Attendu les travaux correctifs réalisés à l'usine de filtration et aux puits A et B;
Attendu que la Municipalité désire financer ces travaux par un emprunt à son fonds de roulement;
Attendu les articles 1094.1 et suivants du *Code municipal* traitant des emprunts au fonds de roulement;
Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 5 décembre 2016 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;
Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 31 mai 2017;
Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour but de tenir compte des travaux correctifs qui ont été exécutés à l'usine de filtration ainsi qu'aux puits A et B tel qu'il appert au rapport final sur les coûts en date du 12 avril 2017, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3 Dépenses autorisées

Aux fins de pourvoir au paiement des dépenses décrites à l'article 2 du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 315 499 \$ tel que plus

amplement détaillée à l'estimation déjà produite sous l'annexe « A » dont un emprunt de 32 176 \$ au fonds de roulement.

Article 4 Emprunt

Aux fins d'acquitter les dépenses de 32 176 \$ décrites à l'annexe « A », le conseil décrète un emprunt de cette somme au fonds de roulement sur une période de 10 ans remboursable en 10 versements égaux.

Article 5 Taux d'intérêts

Le taux d'intérêt applicable est celui déterminé à l'article 1094.0.3 du *Code municipal du Québec*.

Article 6 Remboursement de l'emprunt

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et sur tous les immeubles adjacents à une rue sur laquelle le réseau d'aqueduc passe, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-06-311

25. CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES 2017 – MANDAT

Attendu les recommandations de WSP Canada inc. dans la lettre signée par Jean Beauchesne, ingénieur, datée du 12 avril 2017;

Attendu l'offre de services déposée par Avizo Experts-Conseils;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de retenir les services d'Avizo Experts-Conseils pour effectuer 2 caractérisations de 3 jours des eaux usées municipales et de Serbo Transport inc. au cours de l'année 2017 pour le prix forfaitaire de 4 929 \$ plus taxes par campagne de caractérisation conformément à la proposition du 29 mars 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-312

26. DEMANDE D'INTERVENTION POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU TURNER

Attendu que le cours d'eau Turner est sous la compétence de la MRC de Drummond;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien pour le cours d'eau Turner étant entendu que la Municipalité s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de

temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-313 27. BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-GERMAIN – ÉCHANTILLONNAGE – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR ET DE LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

Attendu les demandes reçues;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'aviser la Municipalité de L'Avenir que l'inspecteur aux réseaux d'aqueduc et d'égout effectuera l'échantillonnage à la station Charpentier 2 dans le cadre de l'étude du bassin versant de la rivière Saint-Germain et de fixer un tarif horaire de 41.62 \$ plus les frais de déplacement;
- . d'aviser la Municipalité de Lefebvre que l'inspecteur aux réseaux d'aqueduc et d'égout effectuera l'échantillonnage à la station Charpentier 1 et STG Caya dans la semaine du 31 juillet 2017 dans le cadre de l'étude du bassin versant de la rivière Saint-Germain et de fixer un tarif horaire de 41.62 \$ plus les frais de déplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-314 28. CUEILLETTE SPÉCIALE DES FEUILLES MORTES ET DES RÉSIDUS DE GAZON PRINTEMPS 2018

La conseillère Chantale Giroux déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux de retenir les services de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles du Bas-St-François pour effectuer la collecte, le transport et le traitement des feuilles mortes et des résidus de gazon sur tout le territoire de la municipalité au début du mois de mai 2018 pour le prix forfaitaire de 450 \$ et d'aviser la population en publiant l'information dans les différents outils de communication de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-315 29. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-ST-FRANÇOIS – SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

La conseillère Chantale Giroux déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

Attendu que le surplus accumulé non affecté de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles du Bas-St-François était de 2 430 480 \$ au 31 décembre 2016;

Attendu que le vérificateur de la Municipalité ainsi que les membres du conseil jugent ce surplus très élevé;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . de demander à la Régie de Gestion des Matières Résiduelles du Bas-St-François de remettre à chacune des municipalités membres une partie de son surplus;
- . de faire parvenir une copie de la présente résolution à toutes les municipalités membres de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles du Bas-St-François.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Chantale Giroux revient.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

30. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-849 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'entreposage intérieur de produits dans la zone I-34;

Attendu que la zone I-34 comporte seulement une propriété, que le bâtiment présent sur cette propriété est d'une grande superficie (1003, rue Principale) et qu'il comporte un espace aménagé à des fins d'entreposage;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 6 mars 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté que le règlement numéro 2017-06-849 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-849

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'entreposage intérieur de produits dans la zone I-34;

Attendu que la zone I-34 comporte seulement une propriété, que le bâtiment présent sur cette propriété est d'une grande superficie (1003, rue Principale) et qu'il comporte un espace aménagé à des fins d'entreposage;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue le 1^{er} mai 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 6 mars 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2006-09-621, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « I-34 » et à la ligne « Vente de gros, entrepôts – C 2.1 », un astérisque « * » autorisant ainsi la classe d'usages C 2.1 dans la zone I-34;

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

2017-06-317

31. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08-852 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation bifamiliale » dans la zone R-7 avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone R-7;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 5 juin 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 16 mai 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux que le second projet de règlement numéro 2017-08-852 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-08-852**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation bifamiliale » dans la zone R-7 avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre l'usage « habitation trifamiliale » dans la zone R-7;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation a été tenue ce 5 juin 2017;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 16 mai 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mai 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « R-7 » et à la ligne « Habitation bifamiliale isolée – R2 », l'expression « *1 » permettant ainsi l'usage habitation bifamiliale dans la zone R-7, avec l'obligation que les logements soient situés un à côté de l'autre;
- b) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « R-7 » et à la ligne « Habitation trifamiliale et multifamiliale 4 log – R3-4 », l'expression « *20 » permettant ainsi l'usage habitation trifamiliale seulement dans la zone R-7;

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2017-06-318

32. CAMPING PLAGE DES SOURCES – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Attendu que la demande de modification au règlement de zonage déposée par le Camping Plage des Sources pour l'agrandissement du camping exige la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de la Municipalité ainsi que du schéma d'aménagement de la MRC de Drummond;

Attendu que la modification visée par la demande est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de mettre en marche le processus pour la modification du plan d'urbanisme et du règlement de zonage de la Municipalité ainsi que du schéma d'aménagement de la MRC de Drummond pour permettre l'agrandissement du Camping Plage des Sources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-319 33. DOSSIER DU 1217, 9^E RANG – RETRAIT DES CONSTATS D'INFRACTION NUMÉROS 201640005 ET 201640006

Attendu que la Municipalité a émis les constats d'infraction numéros 201640005 et 201640006;

Attendu qu'après discussion avec notre cabinet d'avocat, il est préférable de retirer les deux constats d'infraction;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux que le conseil accepte la recommandation de ses avocats et retire les constats d'infraction numéros 201640005 et 201640006. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-320 34. ZONAGE AGRICOLE – DOSSIER MICHEL LAJOIE ET NANCY NOËL

Les demandeurs et propriétaires sont Nancy Noël et Michel Lajoie;

Le lot visé par la demande est une partie du lot 341 d'une superficie de 4.681 hectares;

Les demandeurs s'adressent à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir une autorisation pour ajouter à leur superficie de droits acquis pour des fins résidentielles de 0.5 hectare une superficie de 1.196 hectare à des fins commerciales pour faire la vente de solarium;

Attendu que la présente demande n'est pas conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de ne pas recommander le présent dossier à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et de retourner aux demandeurs leur formulaire de demande. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

2017-06-321 35. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-06-688

La conseillère Raymonde Côté donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant l'article 1 du règlement fixant des tarifs de location du terrain de balle, des terrains de soccer et de la patinoire afin de redéfinir la définition « organisme municipal » et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-06-322 36. LES JEUDIS EN CHANSONS ÉDITION 2017

Attendu que la subvention accordée par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec est moindre que prévue;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution 2016-12-534;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . de modifier la résolution numéro 2016-12-534 afin de prévoir une dépense de 400 \$ comme participation municipale à cette activité;
- . d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents dans le cadre de la demande pour les Jeudis en chansons édition 2017 et à transmettre le budget révisé à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec;

- . d'amender le poste budgétaire 0270299690 d'une somme de 150 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-323

37. AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – INSTALLATION D'UNE CLÔTURE – ADJUDICATION DU CONTRAT

Attendu que la Municipalité prévoit l'installation de jeux d'eau dans le Parc du centre communautaire;

Attendu que l'emplacement retenu pour l'installation des jeux se situe à proximité du stationnement et qu'afin d'assurer la sécurité des utilisateurs, une clôture doit être érigée;

Attendu les 2 soumissions reçues;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de retenir les services de Clôture Grantham enr. pour la fourniture et l'installation d'une clôture pour le prix forfaitaire de 1 719 \$ taxes en sus conformément à la soumission du 5 juin 2017 afin d'assurer la sécurité des utilisateurs des jeux d'eau au Parc du centre communautaire;
- . de demander à Clôture Grantham enr. le coût en excédentaire pour une clôture recouverte de vinyle de couleur blanche et pour installer une protection sur le dessus de la clôture de couleur à être déterminer.
- . de payer ces dépenses à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 2017-02-844.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

2017-06-324

38. VARIA

1. RÉCOMPENSE, ÉLÈVES-BRIGADIERS

Attendu que des jeunes de Wickham fréquentant l'École Saint-Jean assument la fonction d'élèves-brigadiers;

Attendu que la demande reçue de l'École St-Jean respecte la politique sur l'aide pouvant être accordée par la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser un déboursé au montant de 250 \$ à l'École St-Jean comme aide financière pour la remise de récompenses aux élèves-brigadiers de l'école. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-06-325

38. VARIA

2. RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES DE LA MRC DE DRUMMOND

Attendu que le coût du projet de réseau de fibres optiques de la MRC de Drummond est évalué à 25,9 millions de dollars pour desservir 10 664 bâtiments pour un coût moyen d'investissement de 115 \$ par année par adresse pendant 20 ans;

Attendu que les frais d'opération sont évalués à 1,3 million de dollars par année;

Attendu que le projet présenté manque de précisions et crée des incertitudes quant au seuil de rentabilité;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'aviser la MRC de Drummond que la Municipalité de Wickham se retire du projet de réseau de fibres optiques dans les conditions actuelles;
- . de demander à la MRC de Drummond de vérifier d'autres alternatives pour desservir le territoire en Internet via les autres compagnies qui donnent ce service actuellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

39. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 27 avril 2017 au 30 mai 2017 a été remise à chaque membre du Conseil.

40. PÉRIODE DE QUESTIONS

- . Johanne Savoie de Lefebvre demande au conseil de réviser la facture 201745359 au montant de 2 397.24 \$ suite à son accident routier du 15 mars 2017 face au 1411, 7^e rang.

2017-06-326

41. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux que la présente séance soit levée à 21 h 20. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Carole Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*Carole Côté
Mairesse*